

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DRH 22 Modification de délibération relative notamment à la nouvelle bonification indiciaire des fonctionnaires de la Commune de Paris exerçant leurs fonctions en zones urbaines sensibles

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH.17 des 12 et 13 juillet 1999 modifiée portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires de la Commune de Paris exerçant leurs fonctions en zones urbaines sensibles ou chargés de certaines fonctions interdirectionnelles ou spécifiques à leur direction

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier la délibération DRH.17 des 12 et 13 juillet 1999 susvisée ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 – I : Au 1^{er} alinéa de l'article premier de la délibération DRH.17 des 12 et 13 juillet 1999 susvisée, les mots : « appartenant aux grades » sont remplacés par les mots : « désignés dans le tableau ».

II - Les tableaux figurant au même article premier sont remplacés par le tableau suivant :

Corps	Nombre de points d'indice majoré
Direction des familles et de la petite enfance	
- Educateur de jeunes enfants	15
- Puéricultrice	20
- Infirmière assurant la direction d'un établissement de garde de la petite enfance	20
- Puéricultrice assurant la direction d'un établissement de garde de la petite enfance	20
- Educateur de jeunes enfants assurant la direction d'un établissement de garde de la petite enfance	20
- Auxiliaire de puériculture et de soins	10
- Secrétaire administratif	15
- Adjoint administratif	10
- Agent technique de la petite enfance	10
Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé	
- Secrétaire administratif	15
- Adjoint administratif	10
Direction des Affaires scolaires	
- Agent technique des écoles	10
- Agent spécialisé des écoles maternelles des classes enfantines et des classes de handicapés physiques	10
- Adjoint d'animation et d'action sportive spécialité activités périscolaires	10
- Adjoint administratif	10
Corps	Nombre de points d'indice majoré
Direction des Affaires culturelles	
- Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées spécialité bibliothèques	20
- Adjoint administratif des bibliothèques	10
- Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinages de la spécialité magasinier des bibliothèques	10
Direction de la Jeunesse et des Sports	
- Personnel de maîtrise	15
- Adjoint technique	10
- Educateurs des activités physiques et sportives	15
- Adjoint d'animation et d'action sportive spécialité activités sportives	10
Direction des espaces verts et de l'environnement	
- Adjoint technique jardinier	10
- Adjoint technique ouvrier spécial d'entretien général ou chef de secteur d'entretien général	10
- Agent d'accueil et de surveillance de la spécialité accueil et surveillance	10

- Personnel de maîtrise	15
Direction de la propreté et de l'eau	
- Personnel de maîtrise	15
- Chef d'équipe du nettoyage	10
- Eboueur	10
- Conducteur et chef d'équipe conducteur d'automobile	10
Direction de la Prévention et de la protection	
- Agent d'accueil et de surveillance de la spécialité médiation sociale assurant les fonctions de correspondant de nuit	10
- Inspecteur de sécurité	10